

**DÉLIBÉRATION
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU CONSEIL ACADÉMIQUE D'AVIGNON UNIVERSITÉ
N°CFVU-2023-037**

SÉANCE DU 20 AVRIL 2023

**POINT 2
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA CFVU :
SÉANCE DU 23 MARS 2023**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU), en sa séance du 20 avril 2023, sous la présidence de Monsieur Ange Polidori, Vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire d'Avignon Université,

Vu le code de l'éducation et notamment son article L712-6-1-I,
Vu les statuts d'Avignon Université modifiés et approuvés le 21 mai 2019,
Vu le règlement intérieur de la CFVU modifié et approuvé le 19 septembre 2019, et notamment son article 16,

Après en avoir délibéré,

Approuve le procès-verbal de la séance du 23 mars 2023, tel qu'annexé à la présente délibération.

Vote de la CFVU : favorable à l'unanimité.

**Membres composant la commission : 32
Membres présents (10) ou suppléés (7) : 17
Membres absents et non suppléés : 15**

Avignon, le 24 avril 2023

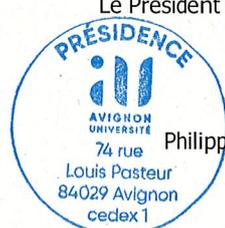
**Service des affaires générales
et institutionnelles**

Affaire suivie par
Ange POLIDORI

Téléphone
+33 (0)4 90 16 28 09

Courriel
vice-president-cfvu@univ-avignon.fr

Le Président d'Avignon Université

 Philippe ELLERKAMP

Transmise au Recteur, Chancelier des universités, le **05 MAI 2023**